

DEMANDE DE LICENCE 2022

Pour l'adhésion spécifique trail, les modalités ci-dessous ne s'appliquent pas. Pour l'adhésion trail, voir sous le tableau du coût des licences.

Modalités générales pour rentrer dans votre espace FFTRI

Pour les renouvellements de licence : Rendez-vous sur le site de la FFTRI, espace tri 2.0 (<https://espacetri.fftri.com/>). A renouveler avant le **1^{er} novembre 2021; au-delà surcoût de 20€**

Cliquez sur : se licencier. Avec votre identifiant (les 6 premiers caractères du n° de votre licence 2021) et mot de passe, connectez-vous et laissez-vous guider.

Si vous avez oublié votre mot de passe, identifiez-vous et cliquez sur : « mot de passe oublié ».

Un email avec les codes d'accès vous sera envoyé automatiquement si vous n'avez pas changé d'adresse mail donnée lors de votre première inscription (sinon, me contacter)

Vous créez votre espace personnel qui vous permettra de faire votre demande de licence en ligne.

Depuis la nouvelle réglementation sur les certificats médicaux, dans la grande majorité des cas, vous n'aurez plus qu'à en fournir tous les 3 ans.

Pour les nouveaux licenciés Rendez-vous sur le site de la FFTRI, espace tri 2.0 (<https://espacetri.fftri.com/>). Cliquez sur : se licencier, puis connectez-vous et créez votre espace personnel.

A la suite de cette opération, vous recevrez un email avec un identifiant et mot de passe provisoire qui vous permettront de faire votre demande de licence en ligne

A la fin de l'opération, imprimez votre demande de licence, et certificat médical vierge reçus par email.

Faites remplir le certificat médical par le médecin. ATTENTION ! Bien utiliser le modèle ou sinon bien faire préciser sur le document médical « non contre-indication à la pratique du triathlon (ou du sport) en compétition »

Modalités d'inscription licence 2021-2022

La licence sera réglée uniquement par carte bancaire (sauf ceux qui n'ont pas de CB ou qui prennent l'adhésion Trail)

La procédure est la suivante :

1- vous saisissez votre demande de licence en ligne et vous téléversez les éléments de votre dossier sur espace tri 2.0 (certificat médical si besoin, autorisation parentale pour les mineurs)

2- **Après la page « choix de la licence », vous devez cocher OUI pour le choix du paiement par carte bancaire de la totalité de la licence (part FFTRI, ligue et club). Si vous cochez non (paiement par chèque) la demande de licence vous sera refusée et vous devrez la resaisir en cochant OUI**

3- Je vérifierai les données saisies et les éléments de votre dossier. Je pré-validerai la licence si tout est ok et noterai le coût total de l'inscription (qui pourra être différent du tableau des tarifs de licence joint en fonction des remises accordées : plusieurs membres de la même famille inscrites ; en recherche d'emploi, arbitre au club....

4- Vous recevez alors un mail contenant un lien sur lequel vous devrez cliquer pour pouvoir payer votre licence par carte bancaire.

5- Pour ceux qui règlent en plusieurs mensualités ou par coupons sports ou équivalents, vous devez suivre la même procédure de paiement par carte bancaire. Me faire parvenir par courrier vos chèques ou coupons en parallèle de la procédure. Vous me ferez ensuite parvenir par mail le lien permettant de régler par carte bancaire et c'est le club qui paiera avec la carte bancaire du club.

6- Une fois que la licence aura été réglée, vous pourrez disposer **immédiatement** de celle-ci. Elle sera valable du jour de la saisie jusqu'au 31 décembre 2022

Les avantages de cette nouvelle procédure :

- pour le club, plus de dossiers papiers à recevoir et plus de chèques à gérer.
- pour les licenciés, plus de dossiers papiers à faire parvenir au club (demande de licence, chèque, certificat médical) et mise à disposition immédiate de la licence.

Hors procédure par carte bancaire

- pour ceux qui n'auraient pas de carte bleue (paiement par chèque)
- pour ceux qui prendront l'adhésion trail réservée au trailers. (voir sous le tableau des licences les conditions d'obtention)

Afin de compenser la perte d'entraînements cette saison, le comité directeur a décidé de faire bénéficier nos adhérents **qui renouveleront leurs licences** d'une réduction de 30€ sur la licence compétition et de 20€ sur la licence loisir et jeune

DEMANDE DE LICENCE 2022

Types de licences et Tarifs

- si vous êtes sans emploi, je déduirai 20% de la part club indiquée dans le tableau ci-dessus, quand j'aurai reçu (par mail) le justificatif (attestation de chômage) correspondant.

Complément d'explication des licences :

- **La licence dirigeant** est réservée aux membres du club ayant une responsabilité à l'intérieur du club et ne faisant pas de compétition et ne suivant pas les entraînements.
- **La licence arbitre** (dirigeant) est payée par le club et ne permet de faire que de l'arbitrage. Si prise d'une licence loisir ou senior et vétéran, je déduirai 50€ du coût de la licence
- **Licence compétition** : elle permet la pratique sur tous les créneaux club. Pour toutes les compétitions FFTRI, uniquement paiement du coût de l'inscription.
- **Licence loisir** : elle permet la pratique sur tous les créneaux club. Pour toutes les compétitions FFTRI, paiement d'un PASS compétition pour les épreuves FFTRI et fourniture d'un certificat médical en plus du coût de l'inscription.
- **Hors département** : licence réservée aux membres du club habitant loin de Dijon (minimum hors département) et ne pouvant suivre aucun entraînement (fournir un justificatif de domiciliation pour que je puisse valider cette licence)
- **Adhésion Trail** : voir après le tableau.

Types de licences	Type de certificats médicaux	Coûts pour les nouveaux licenciés	Coûts pour les renouvellements de licence	Parts FFTRI et ligue
Arbitre	Aucun	0€	0€	36€
Dirigeant	Aucun	50€	50€	36€
Compétition S&V	Compétition	200€	170€	102€
Loisir	Loisir ou compétition	155€	135€	46€
Jeune	Compétition	160€	140€	48€
	Loisir	160€	140€	46€
Handisport	Compétition	200€		97€
	Loisir	155€		46€
Hors département	Compétition	140€	140€	102€

Pénalité club : + 20€ à compter du 1^{er} novembre 2021 (uniquement pour les renouvellements de licence)
Pénalité ligue+ 40€ à compter du 1^{er} janvier 2022 (uniquement pour les renouvellements de licence)

Adhésion Trail

Une adhésion Trail a été mise en place la saison dernière. Cette adhésion est prise **hors FFTRI**. Vous ne serez donc pas licencié au club, mais adhérent au club. Les adhérents qui la prendront **ne pourront pas avoir accès qu'aux créneaux de course à pied**. Le créneau PPG sera possible si des places sont disponibles. Une assurance responsabilité civile est prise par le club pour couvrir d'éventuels accidents.

Le coût de l'adhésion est de 50.00€. Cette somme devra être versée à D. Milou par chèque accompagnée d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du trail, y compris en compétition et d'un formulaire spécifique d'adhésion à remplir. (5 rue des champs moreaux – 21121 daix ; chèque à l'ordre de Dijon Triathlon).

Réduction si plusieurs membres de la même famille

Pour toutes les licences, la réduction par famille est la suivante : si 3 membres de la même famille = -20€ si 4 membres = -30€ (il faut habiter sous le même toit pour pouvoir bénéficier de la réduction)

En cas de problème, contact : Dominique Milou 06.61.79.66.66

Bénévolat : Il est rappelé que tous les membres du club **se doivent de participer** à au moins l'une de nos 4 organisations. En cas de non-participation de nos licenciés et adhérents, leur licence en année n+1 sera augmentée de 50€.

o Les dates de nos 3 organisations :

- dimanche 12 décembre 2021: Bike and run près du terrain de foot d'Ahuy
- dimanche 24 avril 2022 : 5^{ème} Trail de la Chouette (+ préparation du site le samedi 23 avril 2022)
- samedi 28 mai et dimanche 29 mai 2022 : 36^{ème} triathlon de Dijon (+ préparation du site les jeudi 26 mai et vendredi 27mai)
- 1^{er} week-end de septembre (à confirmer) : 2^{ème} swin run à la base d'Arc sur Tille